



**RÈGLEMENT DE LA TOMBOLA**  
**de la**  
**Fête des écoles Jean de La Fontaine 2016**

**Tirage au sort le 25 juin 2016**

- Nature des billets :  
Édition de 1300 billets numérotés de 1 à 1300  
260 carnets de 5 billets  
Chaque billet est composé de deux parties (souche et partie détachable)
- Prix du billet :  
Prix de vente de 2€ par billet
- Date d'ouverture de la souscription de billets de tombola et date de clôture:  
Ouverture de la souscription : le 1er juin 2016  
Clôture de la souscription : le samedi 25 juin 2016 (avant le tirage prévu vers 15h)
- Procédure de tirage au sort :  
Le tirage au sort se fait dans une boîte, par des enfants volontaires, présents le jour de la fête, parmi des papiers numérotés indiscernables au toucher.
- Délai accordé aux gagnants pour retirer leur lot :  
Les lots sont à retirer sur place à l'issue du tirage sur présentation du ticket gagnant. Possibilité de retrait à l'école jusqu'au 1er Juillet 2016.
- Destination des lots non retirés :  
Lots non périssables : utilisés au cours de l'année scolaire pour dotation des activités du Sou des écoles.  
Lots périssables : offerts à La Croix Rouge de Voiron.
- Destination des profits réalisés par la tombola :  
Financement partiel ou total de projets pédagogiques ou sorties scolaires proposés par les enseignants des classes de maternelle, élémentaire et CLIS du groupement scolaire Jean de La Fontaine de Voiron.